

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue par voie de visioconférence, le lundi 7 décembre 2020.

Sont présents par voie de visioconférence :

- M. Sylvain De Beaumont, conseiller
- M. Gilles Côté, conseiller
- M. Michel Robidoux, conseiller
- M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère
- M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère
- M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville, lequel assiste en visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par voie de visioconférence :

- M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. État et dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire du 15 novembre 2020
7. Dépôt du registre public des déclarations des élus
8. Demandes de soumissions pour l'année 2021
9. Emprunt temporaire - Dépenses d'administration courante
10. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 - Fonds spécial - Covid-19
11. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 - Fonds spécial réseau routier
12. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 - Fonds spécial environnement
13. Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet « Projets particuliers d'amélioration » sous-volets circonscription électorale (PPA-CE)
14. Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) - Volet 1 - Étude de sécurité barrage du lac Jaune XX0007398 - Autorisation de signature
15. Autorisation - Versements annuels des règlements d'emprunt 577-2020 (ch. Marie-Reine-des-Cœurs) et 578-2020 (ch. du Lac-Brûlé)
16. Vente de gré à gré - Lot 5 110 484 - District 4
17. Vente de gré à gré - Lot 3 660 972 - District 1
18. Renouvellement - Convention collective 2020-2024
19. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Entente de développement culturel triennale 2021-2023 - Autorisation de signature et représentant municipal
20. Ministère de la Culture et des Communications - Acquisition de livres et publications édités au Québec - Proportion de dépenses à régulariser pour la subvention du ministère
21. Mandat M<sup>e</sup> Rino Soucy, avocat - Procédure en Cour supérieure - Dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale - 4300, av. Ouareau
22. Entente hors cour - Brébeuf Mécanique de procédé inc. - Autorisation de signature
23. Octroi de contrat - M<sup>me</sup> Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques
24. PG Solutions - Renouvellement des contrats annuels d'entretien et de soutien des applications informatiques
25. Octroi de contrat - Location du photocopieur Konica Minolta

## ORDRE DU JOUR (suite)

26. Logiciels Sport-Plus inc. - Renouvellement contrat d'entretien et de support technique
27. SPCA Lanaudière Basses-Laurentides - Option de renouvellement de contrat - Année 2021
28. Club Âge d'or Chertsey - Prolongement de la suspension de paiements de loyer
29. Achat d'une chute à documents - Distribution Pierre Larochelle (Brodart)
30. Appui financier - Place aux Jeunes Matawinie
31. Appui financier - Moisson Lanaudière
32. Embauche de M<sup>me</sup> Chantal Perrault (à entériner) - Employée temporaire - Agente de bureau - Gestion documentaire
33. Embauche employé temporaire - Agent de bureau - Service de l'urbanisme
34. Embauche d'un étudiant - Entretien et surveillance de la patinoire et prêt d'équipements de sport
35. Brigadière scolaire remplaçante - Embauche et contrat
36. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Sébastien Gravel - Formations - Règlements d'urbanisme et Inspection du territoire
37. Autorisation de paiement (à entériner) - Les Entreprises Bourget inc. - Abat-poussière
38. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - FNX-Innov - Appel d'offres 2020-001 - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Confection station d'épuration eaux usées
39. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - FNX-Innov - Appel d'offres 2018-006 - Services professionnels (rapport d'expertise) - Pompe de surpression station d'eau potable
40. Autorisation de paiement final - Construction FGK inc. - Appel d'offres 2020-015 - Réfection du tablier au pont du Gouvernement
41. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 16 - CIMA - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III, IV (2019-2020)
42. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 7 - MLC inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - réfection du chemin Marie-Reine-des- Coeurs, av. du Castor, rue du Soleil, chemin du Lac-Brûlé)
43. Libération de retenue contractuelle de 10%- 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot & Fils) - Appel d'offres 2019-018 - Travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité du barrage du lac des Cygnes (X0004301)
44. Libération de retenue provisoire de 5 % - 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot & Fils) - Appel d'offres 2019-017 - Remplacement de ponceaux Croissant du 9<sup>e</sup> et ch. du Domaine-des-Chutes
45. Ajout de facture - Demande d'aide financière 343-345, chemin de l'Église
46. Période de questions - Drogations mineures
47. Demande de dérogation mineure - Lot 5 110 996 - 14405, avenue de l'Étoile - District 4
48. Demande de dérogation mineure - Lot 4 747 180 - 450, rue Fabien - District 3
49. Règlement 598-2020 décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)
50. Règlement 599-2020 sur la mise à niveau des chemins privés existants
51. Adoption - Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants et abrogation de la politique antérieure
52. Adoption des comptes fournisseurs
53. Dépôt de l'état des activités financières
54. Le maire vous informe
55. Période de questions
56. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 19 par le maire, M. François Quenneville.

### 2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2020-435

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2020-436

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des résultats du scrutin référendaire du 15 novembre 2020, de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2020.

6. État et dépôt des résultats définitifs du scrutin référendaire du 15 novembre 2020

Conformément aux dispositions de l'article 578 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la directrice générale et secrétaire-trésorière fait état et dépose au conseil les résultats définitifs du scrutin référendaire du 15 novembre 2020, portant sur le règlement d'emprunt 586-2020 relatif aux travaux de réhabilitation du barrage du lac Beaulne.

7. Dépôt du registre public des déclarations des élus

La directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre public des déclarations des élus, tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie, pour la période de décembre 2019 à décembre 2020. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

8. Demandes de soumissions pour l'année 2021

2020-437

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser la préparation des devis et des demandes de soumissions requis pour l'acquisition de biens et de services au cours de l'année 2021. Il est entendu que ces demandes seront effectuées selon les directives établies au règlement 486-2016 et conformément aux dispositions prévues à la Politique de gestion contractuelle de la municipalité adoptée le 13 décembre 2010, résolution numéro 2010-296, aux articles 935 et suivants du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements (RLRQ, chapitre C-65.1).

9. Emprunt temporaire - Dépenses d'administration courante

2020-438

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à un emprunt temporaire par billets à la Caisse populaire Desjardins de la Ouareau, afin de financer les dépenses d'administration courantes prévues au budget 2021, conformément aux dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 90 % du budget à être adopté le 8 décembre 2020, dont copie sera transmise à l'institution prêteuse selon les termes et conditions ci-après décrits :

9. Emprunt temporaire - Dépenses d'administration courante (suite)

- le montant maximal qui pourra être dû sur avance ne devra pas excéder 3 000 000 \$ et les avances temporaires de l'année 2021 devront être payées en totalité avant la fin de l'année suivante;
- les déboursements et remboursements se font automatiquement de façon quotidienne;
- le taux d'intérêt est le taux préférentiel en vigueur;
- les intérêts seront remboursés mensuellement et les remboursements du capital se feront à la demande de la municipalité;
- à compter du mois d'avril 2021, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice du Service des finances remettra à la caisse, trimestriellement, une confirmation du solde restant à percevoir des taxes et compensations imposées pour l'année 2021;
- cet emprunt est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice du Service des finances, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

10. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 - Fonds spécial - Covid-19

2020-439

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020, au montant de 175 027,42 \$, provenant de l'aide financière du gouvernement provincial, soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial - Covid. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications portées au revenu ou à la dépense dans le rapport financier audité 2020.

11. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 - Fonds spécial réseau routier

2020-440

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020, au montant de 24 482 \$, provenant des revenus de taxation, soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial réseau routier. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications portées au revenu ou à la dépense des postes fonds spécial réseau routier dans le rapport financier audité 2020.

12. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 - Fonds spécial environnement

2020-441

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020, au montant de 57 838,61 \$, provenant des revenus de taxation, soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial environnement. Ce montant pourrait différer suite à une ou des modifications portées au revenu dans le rapport financier audité 2020.

13. Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet « Projets particuliers d'amélioration » sous-volets circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

13. Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet « Projets particuliers d'amélioration » sous-volets circonscription électorale (PPA-CE) (suite)

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS,

2020-442

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Chertsey approuve les dépenses, d'un montant de 86 400,91 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles, mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

14. Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) - Volet 1 - Étude de sécurité barrage du lac Jaune XX0007398 - Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

ATTENDU QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (barrage du lac Jaune X0007398) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

POUR CES MOTIFS,

2020-443

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE M<sup>me</sup> Guylaine Giroux, directrice du Service des finances ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière, relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

15. Autorisation - Versements annuels des règlements d'emprunt 577-2020 (ch. Marie-Reine-des-Cœurs) et 578-2020 (ch. du Lac-Brûlé)

2020-444

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les versements annuels en capital et intérêts, nécessaires aux remboursements du règlement 577-2020 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin Marie-Reine-des-Cœurs, de la rue du Soleil et de l'avenue du Castor » et du règlement 578-2020 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin du Lac-Brûlé », à même le fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier », et ce, à partir de l'émission initiale des emprunts.

16. Vente de gré à gré - Lot 5 110 484 - District 4

ATTENDU l'offre d'achat présentée par M<sup>me</sup> Denise Poulin Lebrun et M. François Larocque à la Municipalité de Chertsey, en date du 29 septembre 2020, concernant un terrain constitué du lot 5 110 484 du Cadastre du Québec, non constructible, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra à M<sup>me</sup> Poulin Lebrun de régulariser l'entrée charretière et à M. Larocque d'agrandir la superficie de son terrain et de l'uniformiser;

ATTENDU QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 1 400 \$;

ATTENDU QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2020-445

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 1 400 \$ (plus taxes si applicables), à M<sup>me</sup> Denise Poulin Lebrun et M. François Larocque, le lot 5 110 484 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et de l'arpenteur-géomètre, ainsi que les déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète des acheteurs;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

17. Vente de gré à gré - Lot 3 660 972 - District 1

ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Sébastien Dionne à la Municipalité de Chertsey, en date du 31 octobre 2020, concernant un terrain constitué du lot 3 660 972 du Cadastre du Québec, non constructible, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

17. Vente de gré à gré - Lot 3 660 972 - District 1 (suite)

ATTENDU QUE cette acquisition permettra à l'acheteur d'agrandir la superficie de son terrain et de l'uniformiser;

ATTENDU QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 1 100 \$;

ATTENDU QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2020-446

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 1 100 \$ (plus taxes si applicables), à M. Sébastien Dionne, le lot 3 660 972 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

18. Renouvellement - Convention collective 2020-2024

2020-447

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que suite à l'entente intervenue entre les parties, le conseil accepte la convention collective des employés cols blancs et cols bleus, telle que négociée. La convention est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité.

Ces sommes seront prévues au fonds général 2020 à 2024 de la Municipalité.

19. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Entente de développement culturel triennale 2021-2023 - Autorisation de signature et représentant municipal

ATTENDU l'adoption du plan d'action de la politique culturelle le 18 janvier 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey souhaite conclure une entente de développement culturel pour les années 2021, 2022 et 2023 avec le ministère de la Culture et des Communications.

POUR CES MOTIFS,

2020-448

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement. de désigner la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, M<sup>me</sup> Kim Baumgarten, personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité, afin de convenir d'une demande d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme de développement culturel pour les années 2021, 2022, 2023. Le maire, M. François Quenneville, est désigné pour signer, pour et au nom de la Municipalité, tout protocole octroyant l'aide financière.

2020-12-07

20. Ministère de la Culture et des Communications - Acquisition de livres et publications édités au Québec - Proportion de dépenses à régulariser pour la subvention du ministère

ATTENDU la subvention accordée par le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE les dépenses réelles ont été moindres que le montant alloué de la subvention, pour l'acquisition de livres et de publications édités au Québec.

POUR CES MOTIFS,

2020-449

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité s'engage à effectuer les acquisitions de livres et de publications édités au Québec, au montant de 135 \$. Ces achats doivent être effectués au plus tard le 31 décembre 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

21. Mandat M<sup>e</sup> Rino Soucy, avocat - Procédure en Cour supérieure - Dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale - 4300, av. Ouareau

2020-450

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de mandater M<sup>e</sup> Rino Soucy, avocat, afin d'entamer, en Cour supérieure du Québec, les procédures légales en vue d'obtenir une ordonnance de démolition concernant la propriété située au 4300, avenue Ouareau (lot 5 183 249). La directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur du Service de l'urbanisme sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

22. Entente hors cour - Brébeuf Mécanique de procédé inc. - Autorisation de signature

2020-451

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer toute entente à intervenir avec la firme Brébeuf Mécanique de procédé inc., concernant la pompe de suppression 15HP, à la station d'eau potable de la Municipalité, dans le cadre de l'appel d'offres 2018-006.

23. Octroi de contrat - M<sup>me</sup> Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques

2020-452

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de M<sup>me</sup> Julie Filion, bibliothécaire, consistant en une banque de temps (26 heures) en soutien professionnel à la responsable de la bibliothèque, au tarif horaire de 75 \$, totalisant un coût de 1 950 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 19 octobre 2020.

Cette somme sera prévue au fonds général 2021 de la Municipalité.



24. PG Solutions - Renouvellement des contrats annuels d'entretien et de soutien des applications informatiques

2020-453

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de renouveler, avec la firme PG Solutions, le contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'année 2021, soit MegaGest au coût de 14 297 \$, le Gestionnaire municipal au coût de 12 376 \$, le service d'évaluation en ligne au coût de 3 461 \$, Syged au coût de 2 273 \$ et la surveillance des copies de sécurité au coût de 2 961 \$ (tous ces montants plus taxes si applicables). La directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice du Service des finances sont autorisées à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Ces sommes seront prévues au fonds général 2021 de la Municipalité.

25. Octroi de contrat - Location du photocopieur Konica Minolta

2020-454

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'octroi du contrat de location du photocopieur de marque Konica Minolta, modèle Bizhub c454e, plus bas soumissionnaire, au coût annuel de 8 822,64 \$ (plus taxes si applicables), pour une période de 60 mois, incluant les impressions noir et blanc et couleur, service, pièces et main-d'œuvre et les visites de prévention, tel que spécifié à l'offre de service en date du 16 novembre 2020. La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat de location, pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme sera prévue au fonds général 2021 à 2025 de la Municipalité.

26. Logiciels Sport-Plus inc. - Renouvellement contrat d'entretien et de support technique

2020-455

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Logiciels Sport-Plus inc., le contrat d'entretien et de support technique pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021, au coût de 2 101,65 \$ (plus taxes si applicables). La directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice du Service des finances, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme sera prévue au fonds général de la Municipalité des années 2020 et 2021.

27. SPCA Lanaudière Basses-Laurentides - Option de renouvellement de contrat - Année 2021

2020-456

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey exerce son option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec la SPCA Lanaudière-Basses-Laurentides, visant l'application du Règlement 588-2020 relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et du Règlement 589-2020 relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000, aux termes et conditions établis à l'offre de service en date du 15 novembre 2018. Ce renouvellement est pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, au coût annuel de 17 612 \$ (plus taxes si applicables), lequel sera indexé selon l'indice des prix à la consommation 2020.

L'organisme conserve la totalité de la vente des licences. La directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice du Service des finances sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat.

Cette somme sera prévue au fonds général 2021 de la Municipalité.

28. Club Âge d'or Chertsey - Prolongement de la suspension de paiements de loyer

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2020-283 à la séance ordinaire du 7 août 2020;

ATTENDU QUE la pandémie du coronavirus persiste et que, pour un temps indéterminé, l'organisme est dans l'impossibilité de reprendre ses activités et donc d'utiliser le local.

POUR CES MOTIFS,

2020-457

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil autorise le prolongement de la suspension du paiement mensuel du coût de location de 150 \$, pour le local utilisé par le Club Âge d'or Chertsey, et ce, jusqu'au 30 avril 2021.

29. Achat d'une chute à documents - Distribution Pierre Larochelle (Brodart)

2020-458

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une chute à documents, du fournisseur Distribution Pierre Larochelle (Brodart), au coût de 2 910 \$ (plus taxes si applicables), excluant les frais d'installation.

Cette somme sera prévue au fonds général 2021 de la Municipalité.

30. Appui financier - Place aux Jeunes Matawinie

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, adoptée à la séance ordinaire du 17 août 2020 par la résolution 2020-280;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par le Carrefour Jeunesse Emploi Matawinie, pour la réalisation de son programme Place aux Jeunes Matawinie édition 2020-2021;

ATTENDU QUE ce programme favorise la migration, l'établissement et le maintien, dans la région, de diplômés âgés de 18 à 30 ans.

POUR CES MOTIFS,

2020-459

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière de 100 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Matawinie, pour la réalisation de son programme Place aux Jeunes Matawinie 2020-2021.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

31. Appui financier - Moisson Lanaudière

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, adoptée à la séance ordinaire du 17 août 2020 par la résolution 2020-280;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par l'organisme Moisson Lanaudière;

31. Appui financier - Moisson Lanaudière (suite)

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière est la seule banque alimentaire dans la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE cet organisme vient directement en aide à nos organismes locaux, lesquels ont pour mission de fournir des paniers de denrées aux gens démunis de Chertsey;

ATTENDU QUE le transport, le tri, la préparation et l'entreposage des denrées alimentaires représentent une part importante du travail de cet organisme et engendrent des dépenses importantes.

POUR CES MOTIFS,

2020-460

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière de 500 \$ à l'organisme Moisson Lanaudière.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

32. Embauche de M<sup>me</sup> Chantal Perrault (à entériner) - Employée temporaire - Agente de bureau - Gestion documentaire

2020-461

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que la Municipalité entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Chantal Perreault au poste d'agente de bureau pour le Service du greffe, M<sup>me</sup> Perreault aura le mandat spécifique de réaliser le plan de gestion documentaire de la Municipalité. La date d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Perreault est le 18 novembre 2020. Cette résolution abroge la résolution 2020-069 adoptée à la séance ordinaire du 17 février 2020. Les employés temporaires sont régis par les dispositions de l'article 4.04 de la convention collective en vigueur.

33. Embauche employé temporaire - Agent de bureau - Service de l'urbanisme

2020-462

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement. que la Municipalité procède à l'embauche d'un employé temporaire au poste d'agent de bureau pour le Service de l'urbanisme. Les employés temporaires sont régis par les dispositions de l'article 4.04 de la convention collective en vigueur.

34. Embauche d'un étudiant - Entretien et surveillance de la patinoire et prêt d'équipements de sport

2020-463

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche d'un employé étudiant, affecté à l'entretien et la surveillance de la patinoire et au prêt d'équipement sportif, selon l'horaire établie, pour la période hivernale 2020-2021. Le taux horaire applicable est fixé à 13,60 \$, aux termes de la résolution 2020-101 en date du 16 mars 2020.

- 2020-464
35. Brigadière scolaire remplaçante - Embauche et contrat
- Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de M<sup>me</sup> Manon Dupuis, à titre de brigadière scolaire remplaçante, pour la période du 8 décembre 2020 au 23 juin 2021, selon les termes et conditions contenus au contrat de services à intervenir entre les parties. Le contrat est renouvelable annuellement et sera indexé selon l'indice des prix à la consommation.
- La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2020-465
36. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Sébastien Gravel - Formations - Règlements d'urbanisme et Inspection du territoire
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil entérine la formation de M. Sébastien Gravel, inspecteur adjoint au Service de l'urbanisme, dans le cadre du programme d'études donné par le Groupe Collégia, intitulé « Inspection municipale en bâtiment et environnement ». Les deux formations, d'une durée de 60 heures chacune, sont données en classe virtuelle interactive à temps partiel. Une formation portait sur les règlements d'urbanisme et l'autre sur l'inspection du territoire. La Municipalité défraie un coût de 545 \$/cours (plus taxes si applicables), ainsi que le coût des manuels scolaires, si nécessaire.
- Cette somme sera prévue au fonds général de la Municipalité des années 2020 et 2021.
- 2020-466
37. Autorisation de paiement (à entériner) - Les Entreprises Bourget inc. - Abat-poussière
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'entériner le paiement, d'un montant de 26 190,22 \$ (plus taxes si applicables), à la compagnie Les Entreprises Bourget inc., pour l'achat d'abat-poussière, selon le budget octroyé au fonds général de la Municipalité au poste « Fonds spécial réseau routier ».
- 2020-467
38. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - FNX-Innov - Appel d'offres 2020-001 - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Confection station d'épuration eaux usées
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 6 955,99 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux), pour la confection d'une station d'épuration des eaux usées de type RBS, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-001.
- 2020-468
39. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - FNX-Innov - Appel d'offres 2018-006 - Services professionnels (rapport d'expertise) - Pompe de surpression station d'eau potable
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX-Innov, d'un montant de 7 174,44 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (rapport d'expertise) pour la pompe de surpression à la station d'eau potable, dans le cadre de l'appel d'offres 2018-006.

40. Autorisation de paiement final - Construction FGK inc. - Appel d'offres 2020-015 - Réfection du tablier au pont du Gouvernement
- 2020-469 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement final, à la compagnie Construction FGK inc., d'un montant de 94 620,26 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du tablier au pont du Gouvernement, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-015.
41. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 16 - CIMA - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III, IV (2019-2020)
- 2020-470 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme CIMA+, d'un montant de 5 553,29 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.
42. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 7 - MLC inc. - Appel d'offres 2018-007 - Services professionnels - (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - réfection du chemin Marie-Reine-des- Coeurs, av. du Castor, rue du Soleil, chemin du Lac-Brûlé)
- 2020-471 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme MLC Associés inc., d'un montant de 8 956,55 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - réfection de diverses rues (ch. Marie-Reine-des-Coeurs, av. du Castor, rue du Soleil, ch. du Lac-Brûlé), dans le cadre de l'appel d'offres 2018-007.
43. Libération de retenue contractuelle de 10%- 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot & Fils) - Appel d'offres 2019-018 - Travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité du barrage du lac des Cygnes (X0004301)
- 2020-472 Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser la libération de retenue, à l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot & Fils), d'un montant de 5 622,64 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour les travaux de remplacement de l'évacuateur de sécurité du barrage du lac des Cygnes (X0004301), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-018.
44. Libération de retenue provisoire de 5 % - 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot & Fils) - Appel d'offres 2019-017 - Remplacement de ponceaux Croissant du 9<sup>e</sup> et ch. du Domaine-des-Chutes
- 2020-473 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser la libération de retenue, à l'entreprise 9012-8067 Québec inc. (Excavation Mailhot & Fils), d'un montant de 5 990,81 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour les travaux de remplacement de ponceaux sur le Croissant du 9<sup>e</sup> et chemin du Domaine-des-Chutes, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-017.

45. Ajout de facture - Demande d'aide financière 343-345, chemin de l'Église

ATTENDU la résolution numéro 2020-349 adoptée à la séance ordinaire du 21 septembre 2020;

ATTENDU l'ajout d'une facture, représentant le coût d'une expertise exigée par le Service de l'urbanisme, au montant de 442,40 \$.

POUR CES MOTIFS,

2020-474

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement d'un montant de 201,20 \$, représentant 50 % du coût de la facture, tel que stipulé au Règlement 585-2020 intitulé « Règlement modifiant le règlement 584-2020 sur le Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et des bâtiments commerciaux, afin d'ajouter les enseignes et bâtiments du secteur communautaire ».

46. Période de questions - Dérogations mineures

47. Demande de dérogation mineure - Lot 5 110 996 - 14405, avenue de l'Étoile - District 4

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 5 110 996, situé au 14405, avenue de l'Étoile, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale pour qu'elle soit de 0,87 mètre, plutôt que 1,2 mètre, afin de régulariser la situation du bâtiment accessoire (garage);

ATTENDU QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i. elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii. elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii. elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv. elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v. elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi. elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

ATTENDU QUE le garage a été construit avec permis en 2003;

ATTENDU QUE le terrain voisin est vacant;

ATTENDU QUE l'empiètement est de 0,33 mètre dans la marge latérale, ce qui est considéré comme étant mineur par les membres du CCU.

47. Demande de dérogation mineure - Lot 5 110 996 - 14405, avenue de l'Étoile - District 4 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-475

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 5 110 996, situé au 14405, avenue de l'Étoile, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale pour qu'elle soit de 0,87 mètre, plutôt que 1,2 mètre, afin de régulariser la situation du bâtiment accessoire (garage). Le tout conditionnel à ce que le module de jeux, tel qu'illustré sur le certificat de localisation des demandeurs, soit déplacé afin d'éviter l'empiètement sur le lot 6 299 370 et qu'au terme du déplacement, le module de jeux se situe à l'extérieur de la bande de protection riveraine.

48. Demande de dérogation mineure - Lot 4 747 180 - 450, rue Fabien - District 3

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 4 747 180, situé au 450, rue Fabien, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge avant pour qu'elle soit de 0,61 mètre, plutôt que 7,5 mètres, afin de régulariser la situation du bâtiment accessoire (garage);

ATTENDU QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i. elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii. elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii. elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv. elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v. elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi. elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

ATTENDU QUE l'empiètement actuel pourrait entraver l'officialisation de la vente par les demandeurs;

ATTENDU QUE l'implantation du garage n'entrave aucunement la circulation sur la rue Radisson;

ATTENDU QUE l'empiètement est de 6,89 mètres dans la marge avant;

POUR CES MOTIFS,

2020-476

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 4 747 180, situé au 450, rue Fabien, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge avant pour qu'elle soit de 0,61 mètre, plutôt que 7,5 mètres, afin de régulariser la situation du bâtiment accessoire (garage). Cette acceptation est conditionnelle à ce que le nombre de bâtiments accessoires soit limité à trois, tel que stipulé au règlement de zonage 424-2011.

49. Règlement 598-2020

Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)

ATTENDU l'adoption par le conseil, à la séance ordinaire du 16 mars 2020, du Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux;

ATTENDU QUE le Règlement 582-2020 vise à déterminer la répartition du remboursement des coûts engendrés par la mise aux normes des barrages, tels que son entretien, les travaux et les activités de surveillance et tout autre coût direct ou indirect;

ATTENDU QUE les diverses dépenses engagées au cours des années 2019 et 2020, pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne, s'élèvent à 8 968,86 \$, selon la liste établie par la directrice du Service des finances et incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 novembre 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 16 novembre 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-477

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* que le conseil adopte, tel que présenté, le règlement 598-2020 intitulé « Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2019 et 2020 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264) ».

Le conseiller M. Sylvain De Beaumont vote contre cette proposition.

50. Règlement 599-2020

Règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'adopter un règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 19 mai 2020.

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 19 mai 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 6 août 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-478

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu *majoritairement* que le conseil adopte, tel que présenté, le règlement 599-2020 intitulé « Règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants ».

Les conseillers MM. Sylvain Lévesque et Sylvain De Beaumont votent contre cette proposition.



51. Adoption - Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants et abrogation de la politique antérieure

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'adopter une Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants;

ATTENDU QU' il est nécessaire et dans l'intérêt public des Chertsoises et Chertsois de revoir, préciser et encadrer les normes et modalités de cession des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existant à la Municipalité, afin de s'assurer, lors de l'acceptation par la Municipalité, qu'ils soient sécuritaires, durables et garantis, tel qu'énoncé à la présente;

ATTENDU le dépôt et l'adoption, par la résolution 2020-188, du projet de Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants à la séance ordinaire du 19 mai 2020;

ATTENDU l'adoption du Règlement 599-2020 sur la mise à niveau des chemins privés existants à la séance du 7 décembre 2020.

ATTENDU QUE ladite Politique vient remplacer la Politique de municipalisation des chemins privés conformes adoptée le 21 mai 2019 par la résolution numéro 2019-198;

POUR CES MOTIFS,

2020-479

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu *majoritairement* que la Municipalité adopte, telle que présentée, la Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants et que la politique antérieure, adoptée à cet effet le 21 mai 2019, soit abrogée.

Les conseillers MM. Sylvain Lévesque et Sylvain De Beaumont votent contre cette proposition.

52. Adoption des comptes fournisseurs

2020-480

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de novembre 2020 au montant de 2 276 010,05 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 novembre 2020, au montant de 245 520,24 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Linda Paquette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

53. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020.

54. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

55. Période de questions

On ne compte aucune personne dans l'assistance, puisque la séance se tient à huis clos en raison des mesures mises en place pour contrer la propagation du coronavirus (COVID-19). Cependant, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel.

56. Levée de la séance

2020-481

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 10 h 14.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe par intérim  
et Service du greffe

\_\_\_\_\_  
Maire